

ORIGINAL

**FONDS DE DOTATION SEMER L'ESPERANCE
79300 BOISME
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**



Grégory BESNARD
Pierre-Yves COLLET
Xavier LEBRETON
Emmanuel LORANT

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

FONDS DE DOTATION SEMER L'ESPERANCE
4 PUYRAJOUX
79300 BOISME

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION SEMER L'ESPERANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui comportent 15 pages.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Sociétés d'Expertise Comptable inscrites au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne
Commissaires aux Comptes membres de la Compagnie Régionale de Rennes

PACÉ

14 Boulevard Dumaine de la Josserie - 35741 Pacé Cedex 01
Tél. 02 99 60 15 03 - E-mail : experts@blvassociés.com
SARL au Capital de 225 000 € - Siret 487 752 248 00012 - APE 6920Z

RENNES

1 Quai Lamennais - BP 50219 - 35102 Rennes Cedex 03
Tél. 02 99 35 14 14 - E-mail : experts@blvassociés.com
SARL au Capital de 55 000 € - Siret 352 319 149 00030 - APE 6920Z

9

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotations à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider Le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive letter 'G'.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

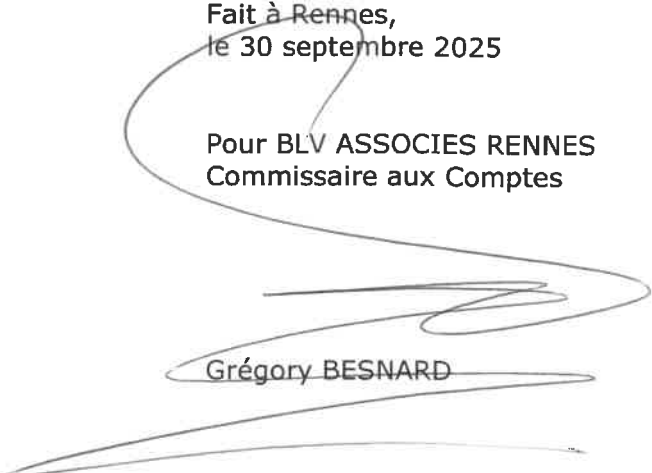
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes,
le 30 septembre 2025

Pour BLV ASSOCIES RENNES
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Grégory BESNARD'. The signature is fluid and extends across several lines of text.

Grégory BESNARD

BILAN

ACTIF	Exercice : 2 024		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 023 12 Mois	
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Autres						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	539 419	16 028	523 390	62	596 487	90
Terrains	56 919		56 919		56 919	
Constructions	128 856	13 048	115 808		89 439	
Instal. techniques, mat. et out. ind.	3 448	1 809	1 639		2 362	
Autres immobilisations corporelles	4 619	1 171	3 448		3 857	
Immobilisations corporelles en cours	345 577		345 577		443 911	
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
TOTAL I	539 419	16 028	523 390	62	596 487	90
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et approvisionnements						
En-cours de productions						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES						
CREANCES	225 753		225 753	27		
Créances clients, usagers et comptes rattachés						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	225 753		225 753			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS						
INSTRUMENTS DE TRESORERIE						
DISPONIBILITES	98 780		98 780	12	69 597	10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE						
TOTAL II	324 533		324 533	38	69 597	10
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecarts de conversion Actif	V					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	863 952	16 028	847 924	100	666 084	100

BILAN

Exercice Du 01/01/2024

Au 31/12/2024

PASSIF	Exercice : 2024		%	Exercice : 2023		%
	Durée: 12	Mois	PASSIF	Durée: 12	Mois	PASSIF
FONDS PROPRES						
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				4 546		1
Fonds propres statutaires						
Fonds propres complémentaires				4 546		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	510 000		60	510 000		77
Fonds statutaires						
Fonds propres complémentaires	510 000			510 000		
ECARTS DE REEVALUATION						
RESERVES						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité						
Autres						
REPORT A NOUVEAU	10 459		1	5 119		1
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	131 763		16	5 339		1
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	652 221		77	525 004		79
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	134					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
TOTAL I	652 355		77	525 004		79
FONDS REPORTEES ET DEDIES						
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS OU DONATIONS						
FONDS DEDIES	128 501		15	95 670		14
TOTAL II	128 501		15	95 670		14
PROVISIONS						
PROVISIONS POUR RISQUES						
PROVISIONS POUR CHARGES						
TOTAL III						
DETTES						
EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)						
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	49 294		6	41 142		6
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES						
AVANCES, ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	1 960			390		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	14 581		2	2 193		
DETTES DES LEGS OU DONATIONS						
DETTE FISCALES ET SOCIALES	1 232			1 686		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES						
AUTRES DETTES						
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE						
TOTAL IV	67 067		8	45 411		7
ECARTS DE CONVERSION PASSIF						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	847 924			666 084		100

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2024

Au 31/12/2024

RUBRIQUES	Exerc.: 2 024 12 mois	Exerc.: 2 023 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations		
Ventes de marchandises		
<i>dont vente de dons en nature</i>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service	16 870	11 400
<i>dont parrainages</i>		
Ventes de services annexes	1 567	848
Production stockée		
Production immobilisée		74 434
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	4 412	7 158
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	40 725	33 235
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	14 712	1 045
Utilisation des fonds dédiés	7 893	
Autres produits		
TOTAL I	86 178	128 121
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	26 716	84 403
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 735	5 474
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 728	5 538
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	40 725	24 969
Autres charges		
TOTAL II	80 904	120 383
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	5 274	7 738

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2024

Au 31/12/2024

RUBRIQUES	Exerc.: 2 024 12 mois	Exerc.: 2 023 12 mois
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	454	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	454	
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	819	712
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	819	712
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 366	- 712
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV)	4 909	7 025
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	211 343	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	211 343	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	83 257	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	83 257	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	128 086	
Participations des Salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 232	1 686
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	297 975	128 121
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	166 213	122 782
EXCEDENT OU DEFICIT	131 763	5 339
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	217	984
TOTAL	217	984
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	217	984
TOTAL	217	984

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Objet social :

Le fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit, pour affecter les revenus de cette capitalisation au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mises en œuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'acquisition, la rénovation et la mise à disposition du patrimoine mobilier et immobilier nécessaire pour la création d'un village intergénérationnel

- Moyen mis en œuvre

Mise à disposition d'un ensemble immeuble par la compagnie des filles de la charité de SAINT VINCENT DE PAUL

II. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	847 924 €
Chiffre d'affaires :	18 437 €
Résultat :	131 763 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes

- Continuité du projet logis Teresa mais avec le pavillon sainte Cécile
- Intempérie de grêles en juillet 2024 qui a stoppé les projets du logis Teresa
- L'indemnité d'assurance à recevoir s'élève à 225 753€ et elle est constatée en produits de l'exercice.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Art. 833-2 règlement comptable ANC n° 2014-03

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 26 décembre 2016, et du plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance de l'exercice ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues :

- Un bien reçu à titre gratuit est estimé à la valeur vénale, en correspondance au prix du marché à des conditions normales
- Les contributions au travail sont évaluées en fonction des fiches de suivi de temps par bénévole. Ce temps est valorisé à un taux horaire, charges sociales et fiscales incluses, correspondant à la rémunération prévue pour la qualification de la personne concernée selon la convention collective ou la grille des salaires la plus proche de l'emploi exercé (selon le montant qu'aurait coûté une personne normalement rémunérée en fonction de sa compétence et du poste occupé).
- Les contributions en services rendus sont estimées au prix du marché

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

B. Mode et Méthode d'évaluation

1. Immobilisations corporelles

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

3. Stocks et encours

- Stocks de matières premières : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de produits fabriqués et en cours : ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

IV. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**A. Information sur les fonds propres**

Art. 431-5 règlement comptable ANC n°2018-06

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droits de reprise	4546	0	0	4546	0
Fonds propres avec droits de reprise	510000				510000
Ecart de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	0				0
Report à nouveau	5119		5340	0	10459
Excédent ou déficit de l'exercice	5339	-5339	131763	0	131763
Situation nette	525004	-5339	137103	4546	652221
Fonds propres consommables	0		4546	4412	134
Subventions d'investissement nettes	0		0	0	0
Provisions réglementées	0		0	0	0
TOTAL	525004	-5339	141649	8958	652355

B. Tableau de variation des fonds dédiés

Art. 431-6 règlement comptable ANC n°2018-06

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Projet A							
Projet B							
.....							
Contributions financières d'autres organismes							
Projet A							
Projet B							
.....							
Ressources liées à la générosité du public							
Projet A	95670		7893		40725	128501	
Projet B							
TOTAL	95670		7893		40725	128501	

C. Provisions inscrites au bilan

Objet de la provision	Dépréciation des Titres	Dépréciation des stocks	Dépréciation des comptes clients	Pour litiges	
Argumentation de la provision			Fonction des risques de non recouvrement		
Exercice 01/01/2024 au 31/12/2024					
Début					
Dotations					
Reprises					
Fin					
Exercice 01/01/2023 au 31/12/2023					
Début					
Dotations					
Reprises					
Fin					
Exercice 01/01/2022 au 31/12/2022					
Début					
Dotations					
Reprises					
Fin					

D. Actif immobilisé et amortissements**1. Immobilisations**

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	604 794	45827	111202	539419
Immobilisations Financières	0	0	0	0
TOTAUX	604 794	45 827	111202	539419

2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	8 307	7 728	7	16 028
TOTAUX	8 307	7 728	7	16 028

E. Echéances des créances et des dettes**1. Créances**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	225 753	225 753	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
TOTAUX	225 753	225 753	

2. Dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an l'origine	49 294	2 445	9 994	36 855
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 581	14 581		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat – Impôts sur les bénéfices	1 232	1 232		
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAUX	65 107	18 258	9 994	36 855

F. Comptes de régularisation Actif et Passif**1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :**

- Les emprunts et dettes financières	63 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	2 096 €
- Clients : Avoirs à établir :	0 €
- Les dettes fiscales et sociales	0 €

2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Clients : factures à établir	0 €
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir	0 €
- Les créances fiscales et sociales	0 €
- Autres créances	225753 €

3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 0 €.

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0 €.

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

G. Informations sur le compte de résultat**1. Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations**

Art. 142-1 règlement comptable ANC n°2018-06.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

H. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

	31/12/2024
Produits exceptionnels de gestion	0
Produits exceptionnels en capital	211 343
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Totaux	211 343
Charges exceptionnelles de gestion	0
Charges exceptionnelles en capital	83 257
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0
Totaux	83 257

Détail des charges et produits exceptionnels

Détail produits et charges exceptionnels	Montant Charges	Montant Produits
Remboursement assurance sinistre toiture cession élément actifs		83264
Remboursement assurance sinistre toiture		128079
Valeur comptable élément actif cédé	83257	

V. Informations relatives aux engagements et autres informations**A. Dettes garanties par sûretés réelles**

- Hypothèque
Sur les biens et droits immobiliers sis à SEGUS, 65100 Chemin Debat NOGUES
Capital restant du au 31/12/2024 = 49231€
- Nantissement (gage) Neant

B. Engagements financiers

- Avals, cautions et garanties Neant
- Autres engagements reçus Neant

C. Garanties d'actif ou de passif

Néant

D. Clauses de retour à meilleures fortunes

néant

E. Créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)

néant

F. Détermination de l'impôt

	31/12/2024
RESULTAT COMPTABLE	132994
Réintégrations	
...	
...	
Déductions	127862
...	
...	
RESULTAT FISCAL	5132
IS BRUT	1232

G. Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2024 sont évalués à 2096 €.

H. Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	40725	40725	33235	33235
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	249357	0	20451	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	7893	7893		
TOTAL	297975	48618	53686	33235

CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	29399	5866		
1.2 Réalisées à l'étranger - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3870	0	16154	9051
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	7728	2027	5538	2079
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	1232		1686	
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	40725	40725	24968	24968
7- VALEURS NETTES COMPTABLES DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS CÉDES	83257	0		
7.1 Autres produits liés à la générosité du public				
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public				
TOTAL	166211	48618	48347	36100
EXCÉDENT OU DÉFICIT	131764	0	5339	-2865

	Exercice N		Exercice N-1	
B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	217			
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	217			
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				

<i>Réalisées à l'étranger</i>				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	217			
TOTAL	217			